

## Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a été publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.

S'agissant du soutien du pouvoir d'achat (titre 1<sup>er</sup>), la loi prévoit la possibilité pour l'Etat, sauf en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, de réglementer les prix de produits ou de familles de produits de première nécessité et de publier par trimestre des comparaisons de prix, notamment avec les prix pratiqués en métropole, établies par les observatoires de prix et des revenus.

La LODEOM contient une série de mesures de soutien à l'économie et aux entreprises (titre 2) dont la création de zones franches d'activités dans les DOM ainsi que des mesures en faveur du secteur du tourisme (aide à la rénovation des hôtels, condition de résidence supprimée pour les touristes souhaitant se marier dans les collectivités du Pacifique afin de capter une partie de la clientèle du « tourisme nuptial »).

En matière de logement (titre 3), la loi en recentre la défiscalisation vers le logement social.

La loi prévoit la création d'un fonds de continuité territoriale (titre 4) en faveur des personnes ayant leur résidence habituelle dans les collectivités d'outre-mer.

Les dispositions de l'article 56 du titre 5 de la loi concernent l'IEDOM et l'IEOM :

- la composition du Conseil de surveillance de l'IEDOM est modifiée et un Comité économique consultatif est créé ;
- les missions de politique monétaire de l'IEOM sont réaffirmées et le Conseil de surveillance est investi du pouvoir de définir les instruments de politique monétaire, notamment en ce qui concerne le taux et l'assiette des réserves obligatoires ;
- enfin, les missions de l'IEOM sont élargies à la surveillance de la sécurité et du bon fonctionnement des systèmes de paiement et de compensation ainsi qu'à l'établissement de la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Cadre d'intervention pour l'outre-mer de l'AFD

Yves Jégo, secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, s'est félicité dans un communiqué daté du 28 mai 2009 de l'approbation par le Conseil d'administration de l'AFD (Agence française de développement) de son cadre d'intervention pour l'outre-mer. Le communiqué précise que l'AFD et OSEO ont décidé d'étendre la gamme des produits d'OSEO distribués dans l'outre-mer par l'AFD afin que les entreprises ultramarines bénéficient d'une offre financière complète, tant en matière d'aide à la création ou au développement que de soutien à l'export ou à l'innovation. Une convention cadre sera signée d'ici la fin du mois par les deux établissements sous le parrainage du Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer.

### Surveillance financière en Europe

La Commission européenne a adopté le 27 mai 2009 une communication sur la surveillance financière en Europe. Cette communication repose sur les recommandations du groupe de travail présidé par Jacques de Larosière ; elle propose de réformer en profondeur l'architecture actuelle des comités chargés des services financiers en créant un Conseil européen du risque systémique (CERS) et un système européen de surveillance financière (SESF) constitué d'un réseau étroit d'autorités nationales de surveillance financière travaillant en interaction avec ces nouvelles autorités de surveillance européennes. Après une phase de consultation qui va durer jusqu'au 15 juillet prochain, des propositions législatives seront présentées à l'automne.

### Revenu supplémentaire temporaire d'activité

Le décret n° 2009-602 du 27 mai 2009 instaurant, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) dans les DOM ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon a été publié au J.O du 29 mai 2009. Le texte précise les conditions à remplir pour bénéficier de ce revenu, son montant, les modalités de son versement et de sa prise en compte pour le droit à certaines prestations sociales. Le dispositif financé par l'Etat s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur du RSA, au plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le RSTA mis en place par le Gouvernement en réponse à la crise sera versé à partir de juillet dans les Antilles.

### Publications

Mise en œuvre du RSA et du CUI en outre-mer

René-Paul Victoria, député de la Réunion, a remis le 26 mai 2009 au Premier ministre, François Fillon, le rapport relatif à la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) et du contrat unique d'insertion (CUI). Le rapport recommande une évaluation du RSTA avant la mise en place du RSA.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers\\_joints/Rapport\\_Victoria.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/Rapport_Victoria.pdf)

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

---

## Ralentissement marqué de l'activité bancaire au premier trimestre 2009

L'évolution de l'activité bancaire sur la place de Mayotte au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 se caractérise par deux tendances notables : la baisse des actifs détenus par les agents économiques mahorais (- 1,3 %), et la confirmation du ralentissement de la croissance des crédits (+ 2,5 % tous établissements de crédit confondus – locaux et hors zone -), déjà perceptible au dernier trimestre de l'année 2008 (+ 2,2 %). Il convient de rappeler que, en matière d'encours de crédits, les évolutions trimestrielles de ces deux dernières années présentaient des progressions nettement plus élevées.

*Progression en glissement annuel de l'encours global des dépôts collectés...*

L'ensemble des actifs financiers (dépôts à vue, placements liquides ou à court terme et épargne à long terme) détenus par la clientèle mahoraise atteint 324,2 millions d'euros au 31 mars 2009. A périmètre constant, on observe une légère accélération du rythme de croissance : la progression en glissement annuel atteint en effet 4,9 %, contre 4,7 % un an auparavant (mars 2007 – mars 2008). Cette hausse résulte particulièrement de la progression de l'encours détenu par les particuliers (12,2 % de mars 2008 à mars 2009 contre 11,6 % de mars 2007 à mars 2008).

*...et maintien de la croissance des encours de crédits, qui cependant s'essouffle depuis deux trimestres.*

Les concours bancaires consentis par l'ensemble des établissements de crédit intervenant à Mayotte (implantés ou non localement), présentent au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 une progression de 2,5 % par rapport à décembre 2008, après avoir crû de 2,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2008. L'encours total des crédits consentis atteint ainsi 718 millions d'euros, dont 473 millions d'euros pour les seuls établissements de crédit et sociétés financières implantés localement (+ 1,7 % pour ce trimestre ; + 18,2 % en glissement annuel) et 245 millions d'euros pour les établissements de crédit non installés localement (+ 4,1 % sur le trimestre ; + 19,6 % en glissement annuel). Cette hausse de 2,5 % est avant tout tirée par les engagements sur les collectivités locales, dont les encours progressent de près de 10 %. Les crédits aux ménages (+0,9 %) et ceux aux entreprises (+0,1 %) connaissent en revanche un net ralentissement de croissance.

Sur le trimestre écoulé, l'activité des établissements locaux est marquée par une hausse de leurs encours vers les collectivités locales (+ 3,4 millions d'euros), et vers les ménages (+ 2,1 millions d'euros). Les entreprises, pour leur part, voient leurs engagements vis-à-vis du secteur bancaire local se stabiliser (+ 0,7 % sur ce 1<sup>er</sup> trimestre après + 7,4 % le trimestre précédent), avec un volume de crédit qui atteint 225,7 millions d'euros. Cette tendance est d'ailleurs le résultat de deux flux opposés : un recul des crédits d'exploitation de 10 millions d'euros (soit - 16 % sur le trimestre) contre une progression soutenue de l'encours global des crédits d'investissement (+ 7,8 %, soit un flux net de 11,3 millions d'euros).

L'activité des établissements hors zone démontre elle aussi la montée en puissance des besoins de financement des collectivités locales (+ 10,4 millions d'euros) qui cherchent les ressources et conditions de marché les plus avantageuses possibles pour financer leurs projets d'investissement : l'encours des crédits à l'équipement des collectivités locales s'accroît de 9 millions d'euros, soit + 9,5 % sur le trimestre, pour atteindre 103,6 millions d'euros.

Ces données viennent d'être recueillies tout récemment et elles donneront lieu à une exploitation plus détaillée avec la parution prochaine du bulletin IEDOM sur le suivi de la conjoncture financière et bancaire.

## Médiation du crédit

Un nouveau dossier d'entreprise a été déposé au titre de la médiation de crédit, ce qui porte à seulement 2 le nombre d'entreprises ayant sollicité l'IEDOM – qui assure le rôle de médiateur départemental – depuis la mise en place de ce dispositif, en novembre 2008. Destiné à accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financement, l'ensemble du dispositif national est pleinement opérationnel sur Mayotte, notamment avec la mise en place d'un numéro de téléphone dédié (le 0.800.866.000 ou le 0269.61.88.21), l'appui de socio-professionnels de l'île (des Tiers de confiance de la médiation) pour guider les entreprises dans cette démarche, le développement de toute la gamme des produits financiers Oséo (représenté par l'Agence française de développement). Un communiqué radiophonique relatera prochainement les informations récemment publiées dans les journaux de l'île.

---

# BRÈVES FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

---

## De nouvelles modifications sur le calcul de l'impôt sur le revenu à Mayotte

Le calcul de l'impôt sur le revenu 2008 a été modifié en vue d'un alignement avec la fiscalité de droit commun, qui devrait être achevé pour 2014. Ces modifications se traduisent par une baisse de l'impôt sur le revenu. Le taux pour la tranche supérieure de revenus par exemple passe de 50 à 40 %, tandis que les catégories de personnes qui se trouvaient dans la tranche inférieure ne seront plus imposables. D'autre part, l'abattement de 20 % qui concernait jusqu'à présent que les revenus salariés sera généralisé à l'ensemble des contribuables. Ces nouvelles mesures comprennent également la possibilité pour un contribuable mahorais de défiscaliser à l'extérieur du territoire (mesure qui jusque là se limitait à un investissement immobilier sur le sol mahorais).

## Multiplication de conflits sociaux à Mayotte

Le mois de mai a été marqué par plusieurs conflits sociaux aussi bien dans le secteur public que privé. Plusieurs services administratifs (Conseil Général, éducation nationale) et entreprises du secteur privé (commerce, services, banques) ont été perturbés par des mouvements de grève. Le plus emblématique des conflits a opposé la société Total Mayotte et ses salariés durant une semaine, perturbant fortement la vie économique sur l'île, ce qui a rendu nécessaire une réquisition préfectorale pour les activités les plus sensibles. Les efforts conjoints des partenaires sociaux durant un week-end entier ont permis d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord, portant notamment sur les aspects salariaux, et à la reprise normale de la distribution de carburant sur le territoire.

## Rénovation de l'école de Passamainty Stade

Le Préfet de Mayotte, accompagné du Vice-recteur, du maire de Mamoudzou, de deux Conseillers généraux ainsi que du Président du Syndicat Mixte d'Investissement et d'Aménagement de Mayotte (SMIAM), ont participé à l'inauguration de l'école de Passamainty, rénovée dans le cadre du Plan de Relance Économique du gouvernement. Ce Plan attribue une enveloppe supplémentaire de 15 millions d'euros à Mayotte, dont plus de 5 millions d'euros sont destinés au programme de réhabilitation des écoles (bâtiments, équipement informatique). L'école de Passamainty Stade est la première à avoir bénéficié de ces subventions.

## Construction d'un nouveau collège à Kaweni

Un collège en préfabriqué modulaire devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2009 à Kaweni, pour accueillir 600 élèves. La construction de ce collège permettra de désengorger les collèges de Koungou et de Mamoudzou, aujourd'hui surchargés.

## Mayotte pourrait bénéficier de nouvelles redevances financières

Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet Administrateur Supérieur des Terres australes et antarctiques françaises (Taaf), a présenté le 2 mai aux acteurs publics et privés de la pêche à Mayotte la nouvelle convention signée à Paris entre la Collectivité Départementale de Mayotte et les Taaf. Cette convention permettra le versement de redevances de pêche des thoniers étrangers, notamment espagnols, installés dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) de Mayotte. Une cinquantaine de thoniers étrangers ont en effet acheté des licences dans la ZEE française du Canal du Mozambique. Ces redevances seront affectées à la modernisation de la pêche mahoraise. Rollon Mouchel-Blaisot s'est également prononcé favorablement pour que le banc du Geysier, qui fait partie de la ZEE des Îles Eparses, devienne une zone de pêche exclusive réservée aux pêcheurs mahorais.

## Construction d'une nouvelle aérogare et d'une piste longue à Mayotte

Réuni le 5 mai à Dzaoudzi, le comité de pilotage sur l'évolution de l'aéroport de Pamandzi, qui comprend les services de l'État, la Direction générale de l'Aviation Civile, la Chambre du Commerce et d'Industrie de Mayotte, les communes de Pamandzi et de Labattoir ainsi que les représentants des compagnies aériennes, a rendu public les dates de livraison des nouvelles infrastructures aéroportuaires. Ainsi, la nouvelle aérogare, dont le coût est évalué à 52 millions d'euros, devrait être opérationnelle en 2012. Elle est dimensionnée pour recevoir jusqu'à 600.000 passagers par an, multipliant par 2,4 la capacité des installations actuelles. Par ailleurs, la construction de la piste convergente de 2.600 m de long, qui devrait coûter 200 millions d'euros, entièrement financés par des fonds publics, nécessite de longues études pour évaluer l'impact de cette installation sur l'écosystème du lagon. Cette infrastructure, qui devrait être livrée en 2015, sera réalisée dans le respect de la préservation de l'environnement, après concertation de la population. Cette piste longue permettra le décollage des avions long-courriers à pleine charge et permettra notamment l'ouverture d'une ligne directe Paris-Dzaoudzi.

## LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Prix</b> (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		avr-09	108,8	0,1%	4,1%
<b>Chômage</b> (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		juin-09	7 696	-	-
<b>Commerce extérieur</b>  (Source : Douanes)	Importations (milliers d'euros)	mensuelles	mars-09	17 272	27,6%	-20,2%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-09	74 900	-	-17,2%
	Exportations (milliers d'euros)	mensuelles	mars-09	698	131,4%	7,8%
		cumulées	mars-09	1 235	-	5,0%
	Taux de couverture en valeur	mensuels	mars-09	2,89%	1,30 pt	0,75 pt
	cumulés	mars-09	1,65%	0,59 pt	0,35 pt	

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
<b>Trafic aérien</b>  (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils <sup>(1)</sup>	mensuels	févr.-09	288	-24,8%	19,5%
		cumulés	févr.-09	671	-	15,3%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	févr.-09	12 542	-35,0%	-0,7%
		cumulés	févr.-09	31 831	-	-4,4%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	févr.-09	22,7	-18,4%	-34,0%
	cumulés	févr.-09	50,5	-	-9,2%	
<b>Trafic maritime de marchandises</b>  (Source : Douanes)	Mouvements de navires <sup>(1)</sup>	mensuels	déc.-08	32	45,5%	-15,8%
	(Port de Longoni uniquement)	cumulés	déc.-08	398	-	-8,3%
	Tonnage débarqué <sup>(2)</sup> (hydrocarbures compris)	mensuels	déc.-08	21 314	-36,1%	-31,4%
		cumulés	déc.-08	350 794	-	3,1%
<b>BTP</b>  (Source : Douanes)	Importations de ciment <sup>(3)</sup> (en tonnes)	mensuelles	mars-09	4 543	-27,0%	-66,6%
		cumulées	mars-09	23 604	-	-78,1%
<b>Electricité</b>  (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		avr.-09	33 928	4,1%	3,7%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	avr.-09	18 236	-16,7%	13,8%
		cumulées	avr.-09	73 945	-	10,6%
<b>Ylang-ylang</b>  (Source : Douanes)	Exportations :					
	- volume (en tonnes)	mensuels	mars-09	0,2	-32,3%	-
		cumulés	mars-09	0,6	-	-22,0%
	- valeur (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-09	15,5	-100,0%	-
	cumulées	mars-09	28,9	-	-50,3%	
<b>Automobile</b>  (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	mai-09	62	0,0%	-42,1%
		cumulés	mai-09	372	-	-35,9%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	mai-09	10	-16,7%	-44,4%
	cumulés	mai-09	60	-	-45,0%	
<b>Vanille</b>  (Source : Douanes)	Exportations :					
	- volume (en kg)	mensuels	mars-09	0,0	-	-
		cumulés	mars-09	0,0	-	-
	- valeur (en euros)	mensuelles	mars-09	0,0	-	-
	cumulées	mars-09	0,0	-	-	

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

# PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

### Taux d'intérêt légal

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/05/09)

ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

### TIBEUR mai 2009

Février	Mars	Avril	Mai	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1,2583%	1,0565%	0,8549%	0,7649%	0,8900%	1,2870%	1,4860%	1,6500%

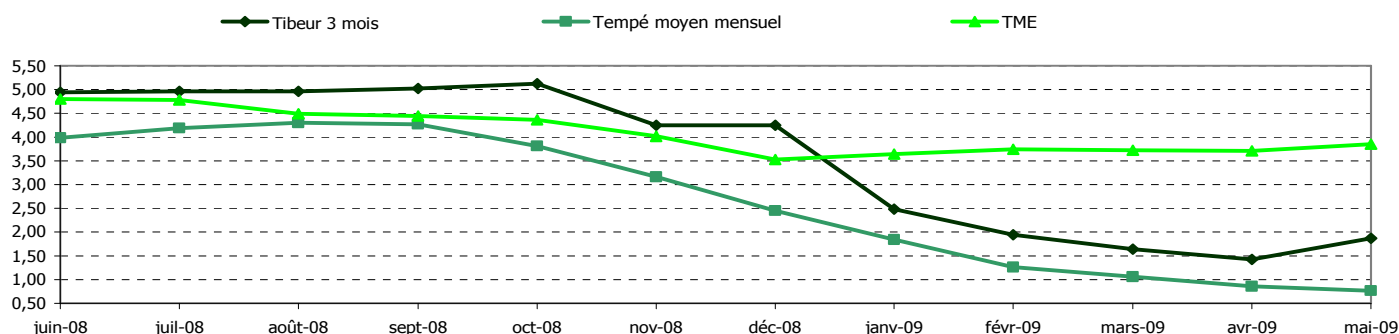
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Février	Mars	Avril	Mai	Février	Mars	Avril	Mai
3,74%	3,72%	3,71%	3,85%	3,94%	3,92%	3,91%	4,05%

### Taux de l'usure (applicable à partir du deuxième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe		7,83%			
Prêts à taux variable		7,93%			
Prêts relais		8,05%			
<b>Autres prêts</b>					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,36%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		20,92%	Découverts en compte (1)		14,13%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		10,04%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

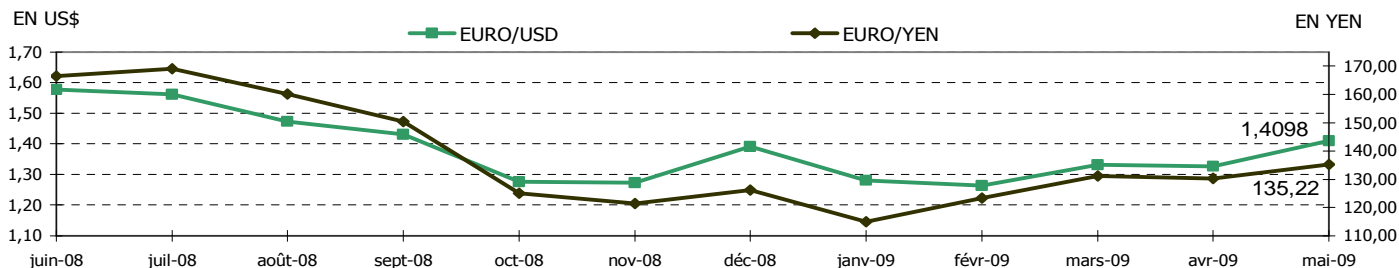
### Taux des marchés monétaires et obligataires



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4098	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,2413	EURO/SRD (Surinam)	3,84284
EURO/JPY (Japon)	135,2200	EURO/BWP (Botswana)	9,78382	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,50582
EURO/CAD (Canada)	1,5501	EURO/SCR (Seychelles)	19,6131	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1374
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87290	EURO/MUR (Maurice)	45,3971	EURO/BBD (La Barbade)	2,79980
EURO/SGD (Singapour)	2,0350	EURO/BRL (Brésil)	2,8320	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,79144
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9273	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,00610	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2718,92	EURO/XCD (Dominique)	3,77973	EURO/FC (Comores)	491,96775

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK